

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-418 du 24 septembre 1998

Chargeant Monsieur Joseph GNONLONFOUN
Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur
Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux
Publics et des Transports le 21 Septembre 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du Lundi 21 Septembre 1998, Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MJLDH 4 - SGG 4 - AUTRES
MINISTERES - 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.